Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200420-20220926-22092604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022 Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## Département de la Loire Arrondissement de Montbrison

Délibération n° 22 09 26 04

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 26 Septembre 2022

Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension des bâtiments scolaires

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : jeudi 22 septembre 2022 Date de l'affichage : jeudi 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pierre GIRAUD, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Corine FURNON, Pierre GIRAUD, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI et Gauthier THEVENON.

Absentes: Caroline HAOUR et Fadila KAHOUL

Gauthier THEVENON a été désigné comme secrétaire de séance

## Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du 12 Avril 2021, le conseil municipal a désigné l'« Atelier Des Vergers Architectes » pour la maîtrise d'œuvre du projet d'extension des bâtiments scolaires pour un montant de 49 982.86 € HT (basé sur des montants estimatifs de travaux de 350 020 € HT) soit un taux de rémunération de 14.28 %.
- par délibération du 4 Juillet 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'extension des bâtiments scolaires pour un montant total de 468 947.44 € HT.

Il est donc nécessaire de réajuster le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre (puisque le montant des travaux est passé de 350 020 € HT à 468 947.44 € HT).

Après négociation, le taux de 14.28 % a été ramené à 12.70 % soit un montant d'honoraire de 59 556.32 € HT. Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre « Atelier Des Vergers Architectes ».

## Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué M. Emilien JOUSSERAND, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension des bâtiments scolaires.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué M. Emilien JOUSSERAND, à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 27 septembre 2022

Le Maire Pierre GIRAUD

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27/09/2022 et de la publication en ligne le 27/09/2022

Le secrétaire de séance Gauthier THEVENON

Page 1/1